

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 252

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

connaissent bien l'intéressante activité pour en avoir trouvé ici maintes fois des échos, complète, par un service d'édition très bien compris, la lutte qu'il mène contre les maux sociaux dont souffre notre époque. Les deux brochures qui viennent de sortir de presse, et que nous recommandons très vivement — sans partager toutefois absolument toutes les idées qu'elles défendent — traitent de deux importants problèmes d'actualité. L'étude de M. Veillard, basée sur des chiffres fournis par les différentes institutions de bienfaisance, montre le rapport étroit qui existe entre le nombre d'enfants dans une famille et la difficulté à boucler le budget de cette même famille. Ceci, généralement, de par la faute du système actuel de salaires, qui donne en quelque sorte une prime au célibat et à la stérilité en payant au même taux le célibataire et le père de cinq enfants; mais souvent aussi, du fait de la maladie, du chômage, du décès du chef de famille; et souvent encore, du fait des intérêts eux-mêmes: alcoolisme, incohérence, paresse, etc. A ces causes de mal, M. Veillard propose d'appliquer différents remèdes, et préconise notamment les allocations familiales, dont il a été un des premiers partisans dans notre pays, l'assurance contre la maladie, contre le chômage, la lutte intensive contre l'alcoolisme. Par contre, il s'élève vivement contre la limitation des naissances proposée par certains pour remédier à la misère des familles trop nombreuses, et qui réunit en Grande-Bretagne la sympathie de bien des milieux féministes. Il serait intéressant d'entendre les deux sons de cloche.

C'est par ce point-là que la brochure du Dr Muret continue en quelque sorte l'étude commencée par celle de M. Veillard. Après avoir envisagé l'avortement purement médical ou thérapeutique, nécessaire pour sauver la vie de la mère, il examine différents points de vue connexes: la limitation par avortement des naissances, contre laquelle il s'élève également; l'avortement eugénétique, qui selon certains protégerait la pureté et la valeur de la race; l'avortement en cas de viol, question douloureuse que la grande guerre avait mise à l'ordre du jour; et enfin la législation sur l'avortement, qui a fait couler beaucoup d'encre depuis la fameuse *Lex Welti*, repoussée en 1919 par le Grand Conseil bâlois, et repoussée à nouveau l'été dernier par la Commission du Conseil National pour le Code pénal fédéral. Quelques pages d'une inspiration très élevée sur le rôle moral du médecin dans ces circonstances délicates terminent cette brochure.

M. F.

PAUL GEMAHLING, professeur à l'Université de Strasbourg: *La faillite d'un système: la réglementation de la prostitution jugée par les faits*. Une brochure. Edition du Relèvement Social, 39 bis, rue Laseppe, Bordeaux.

Le nom de M. Paul Gemahling est bien connu de tous ceux qui mènent campagne contre l'odieux système de la réglementation de la prostitution. Sa petite brochure, extrêmement bien documentée, sans renouveler spécialement la littérature déjà abondante du sujet, apporte encore des précisions, des faits authentiques, relate des expériences qu'il est indispensable de connaître. Si maintenant en Suisse, nous n'avons plus, le ciel en soit loué, à mener la lutte abolitionniste, n'oublions pas qu'il n'y a guère plus d'une année qu'ont été fermées les maisons de tolérance à Genève, après une campagne qui s'est étendue sur plus de 30 ans, et songeons aussi que le système subsiste chez nos voisins d'outre-Jura, bien décrié, bien battu en brèche — et l'influence de la S. d. N. est ici manifeste — mais encore fortement étayé par les pouvoirs publics. Il n'en faut pas davantage pour assurer à la brochure de M. Gemahling des lecteurs attentifs et sympathiques.

M. F.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL: *L'organisation internationale du travail et le travail des femmes*. Une brochure: 10 c.

Une courte brochure, très claire, très objective, et à recommander à tous ceux qui veulent se faire une idée de ce qui, au B. I. T., nous intéresse spécialement, nous autres femmes. On y trouvera, en effet, des extraits de la Partie XIII du Traité de Paix, relatifs à la représentation des femmes aux Conférences Internationales du Travail, et au principe de l'égalité de salaire pour l'égalité de travail; la liste des Recommandations et Conventions adoptées par les Conférences qui touchent aux conditions de travail des femmes, l'énumération des femmes déléguées aux Conférences, la statistique des femmes fonctionnaires du B. I. T., l'état des relations de celui-ci avec les organisations féminines internationales, etc., etc.

M. F.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Les élections aux Conseils de prud'hommes du 7 novembre 1926 ayant été tacites cette fois, passèrent donc inaperçues du grand public. Mais les suffragistes s'en occupèrent à l'avance: il y avait à remplacer dans le groupe IV (vêtement) une prud'femme décédée. Comme les présentations de candidates doivent être faites par deux personnes du métier, nombre de démarches et de pourparlers furent nécessaires pour trouver la candidate d'abord, et les deux lingères qui voulussent bien la présenter au Conseil communal ensuite. Tout alla bien pour finir, et Mme Lory, maîtresse de lingerie à l'Ecole professionnelle, fut agréée. Au total, nous comptons dans les 6 groupes, sur 196 juges, 28 femmes. La proportion des femmes est forte surtout dans le groupe IV (vêtement): sur 16 juges patrons, 7 femmes, et sur 16 juges ouvriers, 4 ouvrières. Les groupes III (bâtiment) et V (alimentation) n'ont aucune prud'femme: elles ne sont pas encore maçons, ferblantiers, couvreurs, ni boulanger, ni confiseurs. — En décembre, nous avons fait paraître dans les quatre journaux locaux cette annonce en grandes lettres, qui tenait tout le haut d'une page: *Parents, craignez l'horreur d'une nouvelle guerre; pas de jouets militaires à vos enfants*. Deux fois par semaine, jusqu'à Noël, cette recommandation fut lue par tout le monde. En outre, un article de Mme Vuillomenet (*A propos d'une annonce*) dans la *Feuille du Dimanche* releva mieux encore cette affreuse contradiction: des canons, des sabres et des fusils accompagnant l'arbre de Noël!... — Enfin, notre Section a envoyé aux 41 Conseillers généraux la brochure grise *Le Suffrage des femmes en pratique*, avec un bulletin d'adhésion et une feuille-résumé de notre activité locale pour l'exercice 1926. Plusieurs de ces messieurs font partie déjà de notre section. — Entre temps, nous faisons une vente de cuillers à sel et de puissettes à sucre en vieil argent doré, qui nous laissent un joli bénéfice; cela suffira sans doute pour notre Fonds Leslie de l'an 1927. Notre présidente fait partie du Comité cantonal pour la Saffa; la réunion de ce Comité cantonal, le 27 janvier, à Neuchâtel, a fixé et précisé ce qui va être fait dans les districts, et l'organisation des autres Comités. Beaucoup de besogne en perspective. — Nos théâtres mensuels, qui ont lieu le premier samedi du mois à la Maison du Peuple, réunissent une dizaine de nos membres. On y parle des affaires suffragistes en buvant une tasse de thé. Heureuses les Sections qui possèdent un local à elles!

M. W.



Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

RECTIFICATION. — A la suite d'une faute de copie, la dernière circulaire de l'Alliance parue dans notre précédent numéro, et adressée ensuite à toutes les Sociétés alliées de langue française, contenait une erreur de date quant au Bazar international de La Haye en faveur du C. I. F., pour lequel il était demandé à ces Sociétés d'envoyer des dons par l'entremise de Mme Zellweger; c'est en mars, et non pas en mai qu'aura lieu ce bazar. Nos Sociétés romandes voient donc qu'il y a lieu de se hâter de procéder à leurs expéditions.



S. A. F. F. A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

GENÈVE. — La Commission cantonale genevoise n'a pas encore beaucoup à dire sur son activité, ayant dû d'abord se constituer, et s'étant ensuite essentiellement occupée de la tâche un peu ingrate de recueillir des souscriptions au capital de garantie de l'Exposition. Mais il va bien de soi que, forte des expériences faites il y a deux